BRIEFING

Série sur l'histoire de l'Union européenne

Parlement européen

Robert Schuman

RÉSUMÉ

Il y a un peu plus de 60 ans, Robert Schuman était élu président de l'ancêtre du Parlement européen, l'Assemblée parlementaire européenne. Cet homme politique français, très sensible aux tensions entre la France et l'Allemagne, compte parmi les « Pères fondateurs » de l'actuelle Union européenne. Après la Seconde Guerre mondiale, il soutient la création du Conseil de l'Europe et s'efforce de faire aboutir de nombreux autres projets européens.

Lors de la déclaration du 9 mai 1950, considérée comme l'acte fondateur de la construction européenne, Robert Schuman prend la responsabilité politique du pool charbon-acier, qui deviendra la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA). La déclaration souligne le rôle de la France dans la construction d'une Europe solide, prospère et pacifique, reposant sur une base franco-allemande. Loin de se contenter de fixer des objectifs, elle propose aussi l'ouverture de négociations sur des bases précises.

Robert Schuman est ensuite élu président de l'Assemblée parlementaire européenne de 1958 à 1960. Cette institution est par excellence l'institution politique des Communautés, à la fois organe démocratique représentant les peuples, instance de contrôle des exécutifs et élément fédérateur entre les trois Communautés.

Très influencé par les valeurs chrétiennes, Robert Schuman milite pour construire pas à pas une Europe forte et unie et pour instaurer une solidarité institutionnalisée entre les pays européens. L'héritage laissé par Robert Schuman continue aujourd'hui de marquer et d'influencer l'Union européenne.

Source: Portrait au fusain de Robert Schuman (1886-1963), Müller-Graefe R., 1953, Parlement européen.

Contenu du briefing

- Homme des frontières
- Père fondateur de l'Europe
- Action à l' Assemblée parlementaire européenne (APE)
- Vision de l'Europe
- Importance de la foi
- Robert Schuman aujourd'hui
- Conclusion
- Annex : Extrait de la Déclaration Schuman (9 mai 1950)

EPRS | Service de recherche du Parlement européen

Auteur: Étienne Deschamps avec Charlotte Glorieux

Unité Archives historiques

PE 637.930 – mai 2019

Robert Schuman (1886-1963), figure politique emblématique de la France et plus encore de l'Europe, participe activement à la fondation de ce qui est devenu aujourd'hui l'Union européenne. Les deux Guerres mondiales ainsi que les profonds changements en Europe au XXe siècle marquent sa vie et sa carrière politique. L'anniversaire des soixante ans de sa présidence de l'Assemblée parlementaire européenne (APE) de 1958 à 1960 offre l'occasion de célébrer les progrès accomplis depuis. Aujourd'hui, en cette période de bouleversements et d'incertitudes, il vaut la peine de prendre le temps de se tourner vers l'histoire des institutions européennes. C'est que certains des messages des « Pères fondateurs » et leurs visions de l'Europe unie permettent de mieux envisager l'avenir.

Homme des frontières

Robert Schuman est un homme des frontières. Son histoire personnelle l'a rendu particulièrement sensible aux divisions entre les pays européens et à la nécessité de dépasser celles-ci. Robert Schuman est né le 29 juin 1886 à Clausen (Luxembourg), pays d'origine de sa mère. Son père est originaire d'un village lorrain annexé au Reich allemand en 1870 après la défaite française lors de la guerre franco-prussienne et a donc la nationalité allemande. Robert Schuman naît avec la nationalité allemande. Toutefois, il passera toute son enfance au Grand-Duché de Luxembourg. Ses référents mentaux et culturels empruntent tant à la France qu'à l'Allemagne. Lors de ses études supérieures, il part étudier le droit dans les universités allemandes de Bonn, Munich, Berlin et finalement Strasbourg, où il soutient sa thèse de droit. En 1912, il ouvre un cabinet d'avocat à Metz. Pendant la Première Guerre mondiale, il est réformé et ne portera pas l'uniforme allemand. Employé aux services administratifs, il se détache de la politique nationaliste du Reich.

Robert Schuman devient Français à trente-deux ans en 1919, lorsque les provinces d'Alsace et de Lorraine sont rattachées à la France par le traité de Versailles. Sa carrière politique débute la même année quand il est élu député de la Moselle. Il travaille notamment à la transition et à la réintégration de l'Alsace-Moselle au sein de la France. Son expérience de la Seconde Guerre mondiale va également contribuer à développer son engagement européen. Il est l'un des premiers parlementaires français à être arrêté par la Gestapo le 14 septembre 1940. Placé en résidence surveillée, il s'évade en août 1942 et vit dans la clandestinité jusqu'à la Libération. Après la guerre, membre du Mouvement républicain populaire (MRP), Robert Schuman est nommé ministre des Finances en 1946. Sa carrière nationale et internationale débute alors – il a soixante ans. Il devient successivement président du Conseil (Premier ministre) en 1947, ministre des Affaires étrangères jusqu'en 1953 et ministre de la Justice en 1955. Son action politique fait que Robert Schuman est considéré comme l'homme de la réconciliation franco-allemande. Particulièrement sensible aux affrontements au sein de l'Europe dans le contexte de la Guerre froide, il saisit l'importance d'éliminer les tensions entre la France et l'Allemagne et de construire un espace de paix en Europe. Cette sensibilité aux divisions et aux tensions autour des frontières a nourri son engagement à mettre en œuvre l'unité européenne. Son rôle est unanimement reconnu lorsqu'il est nommé premier président de l'Assemblée parlementaire européenne (APE) de 1958 à 1960. Président du Mouvement européen de 1955 à 1961, il reçoit, en 1958, le prix Charlemagne décerné aux figures qui ont apporté une contribution exceptionnelle à l'unification européenne[1].

Père fondateur de l'Europe

Le titre de « Père fondateur » de l'Union européenne revient aux principaux acteurs qui ont contribué à la fondation des Communautés européennes, devenues aujourd'hui l'Union européenne. Entre 1948 et 1952, différents hommes politiques européens ont jeté les bases du processus d'unification politique et économique de l'Europe. La liste, non officielle et non exhaustive, comprend des personnalités telles que Konrad Adenauer (DE), Joseph Bech (LU), Johan Willem Beyen (NL), Alcide De Gasperi (IT), Jean Monnet (FR) et Paul-Henri Spaak (BE)[2]. Parmi eux, Robert Schuman est toutefois le seul à avoir officiellement reçu cette reconnaissance par une institution européenne, l'APE, qu'il a présidée de 1958 à 1960.

Pourtant, avant la Seconde Guerre mondiale, Robert Schuman ne s'était pas montré particulièrement sensible aux idées d'Aristide Briand, qui exposait l'idée d'une fédération européenne à la Société des nations dès 1929 . Mais après 1945, il devient un défenseur du projet européen en ce qu'il promeut la paix et la coopération. Occupant différents postes d'importance au sein du gouvernement français, Robert Schuman va soutenir de nombreux projets européens. Il contribue ainsi avec Winston Churchill à la naissance du Conseil de l'Europe et à l'adoption de la Convention européenne des droits de l'homme. Il suggère d'ailleurs que le siège du Conseil de l'Europe soit fixé à Strasbourg, ville symbole de la réconciliation franco-allemande. Il soutient également la signature du traité instituant l'Union occidentale, le 17 mars 1948, à Bruxelles (ce traité vise à prévenir toute agression armée en Europe). Il est favorable à la création, le 16 avril 1948, de l'Organisation européenne de coopération économique (OECE) qui, au-delà du contrôle des programmes nationaux et des aides octroyées dans le cadre du plan Marshall, entend surtout favoriser l'accroissement du commerce intra-européen. Robert Schuman n'a pas directement participé à la Relance européenne et aux négociations qui ont conduit à la signature des traités de Rome en 1957 mais il a salué leur aboutissement[3]. À l'époque, tous les projets n'ont pourtant pas connu le même succès. C'est notamment le cas de la Communauté européenne de défense (CED) et de la communauté politique européenne, deux projets qui seront rejetés en 1954, tout comme le projet d'Union douanière franco-italienne en 1949[4].

Robert Schuman est connu surtout pour la déclaration du 9 mai 1950, qui porte son nom. La « déclaration Schuman » est en effet considérée comme l'acte fondateur de la construction européenne. Aujourd'hui encore, la « Journée de l'Europe » est célébrée à cette date par l'Union européenne et ses institutions. Depuis 1949, Robert Schuman, alors ministre français des Affaires étrangères, était en quête d'une solution concernant l'avenir de l'Allemagne dans une période marquée notamment par des tensions entre la France et la République fédérale d'Allemagne (RFA) autour du sort de la Ruhr et de la Sarre. Jean Monnet, commissaire général au Plan de modernisation et d'équipement, et ancien Secrétaire général adjoint de la Société des nations (SDN), lui transmet alors le projet de pool charbon-acier. Ce projet novateur permet tout à la fois :

- la réconciliation entre la France et l'Allemagne,
- la création des structures nouvelles qui rendent impossible une nouvelle guerre et encouragent la coopération entre les pays partenaires,
- l'intégration de l'Europe au sein d'une Communauté dotée d'une Haute Autorité supranationale,
- la gestion démocratique et communautaire de l'industrie lourde, base de l'industrie d'armement[5].

En trois semaines, avec l'aide de l'équipe active autour de Jean Monnet, Robert Schuman prépare le projet dans la discrétion, tout en s'assurant du soutien du chancelier allemand Konrad Adenauer et du secrétaire d'État américain Dean Acheson[6]. Les États-Unis se montrent en effet enthousiastes à la création d'une union entre les pays ouest-européens car ils y voient un moyen de faire barrage au communisme. Robert Schuman prend la responsabilité politique du Plan Schuman le 9 mai 1950 lors d'une conférence de presse donnée dans le Salon de l'Horloge du Quai d'Orsay à Paris. Cette initiative rompt avec la tradition séculaire des traités bilatéraux ou multilatéraux d'État à État et propose la création d'une nouvelle entité *sui generis* où chaque membre accepte librement de renoncer à une part de sa souveraineté[7].

La proposition est ouverte aux pays européens : le chancelier Adenauer, le Premier ministre italien Alcide De Gasperi et les trois pays du Benelux s'associent immédiatement au projet, donnant ainsi naissance à « l'Europe des Six » (Belgique, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas et République fédérale d'Allemagne). Le 18 avril 1951, le traité de Paris instaurant la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) est signé par les représentants des six États membres. Il organise de manière précise et rigoureuse le fonctionnement de la nouvelle Communauté et met en place une organisation supranationale dotée de quatre organes chargés de la contrôler :

- une Haute Autorité qui, en tant qu'exécutif, met en œuvre les objectifs fixés par le traité,
- une Assemblée parlementaire qui examine les rapports d'activités annuels de la Haute Autorité afin de la contrôler,
- un Conseil, des ministres, qui coordonne l'action de la Communauté et contrôle les activités de la Haute Autorité,
- une Cour de justice qui veille à l'application du traité et interprète le droit[8].

Cette nouvelle Communauté se limite aux secteurs spécifiques du charbon et de l'acier mais les instigateurs du projet comptent sur un effet d'entrainement (*spill over*) pour faciliter l'intégration économique.

Avec la Déclaration du 9 mai 1950, Robert Schuman a jeté les bases de l'Europe communautaire et posé un geste de réconciliation envers l'ennemi d'hier. Il a fallu du courage politique pour sortir les pays européens de la crise et s'engager sur le chemin de la paix, à peine cinq ans après l'armistice de 1945. Robert Schuman avait la conviction forte que le salut de l'Europe résidait dans la coopération et le dialogue organisé par une autorité supérieure aux États associés qui ne pourraient s'y soustraire. Le début de la fondation de l'Union européenne est donc né d'un acte révolutionnaire qui a changé le cours de l'histoire en se dressant contre les totalitarismes et en s'engageant sur la voie de la justice et de la paix[9].

Action à l' Assemblée parlementaire européenne (APE)

Robert Schuman a été élu premier président de l'APE le 19 mars 1958 ; il a occupé cette fonction jusqu'en 1960. Celle-ci est surtout honorifique car l'APE ne dispose pas de larges compétences. Elle est néanmoins chère à Robert Schuman car elle est l'institution politique par excellence des Communautés, à la fois organe démocratique représentant les peuples, instance de contrôle des exécutifs et élément fédérateur entre les trois Communautés.

L'APE est l'héritière de l'Assemblée commune de la CECA et elle s'inscrit donc dans la continuité de la construction communautaire de l'Europe. L'Assemblée est unique pour les trois Communautés : la CECA, la Communauté européenne de l'énergie atomique (CEEA) et la Communauté économique européenne (CEE). Les 142 membres qui y siègent sont désignés par les Parlements nationaux. Si l'élection des députés au suffrage universel direct est envisagée dès les traités fondateurs, elle ne sera réalisée qu'en 1979. Le rôle de l'APE est de contrôler les exécutifs (la Haute Autorité de la CECA, la Commission Euratom et la Commission de la CEE) par le biais de questions écrites ou orales ; elle peut également contraindre l'exécutif à démissionner par le vote d'une motion de censure.

Lors de ses premières sessions, l'APE a connu une petite période de rodage et les questions se sont surtout portées sur des aspects plutôt techniques avant de pouvoir aborder des problèmes de fond[10]. Lors de la présidence de Robert Schuman, les sujets de discussion ont été divers, portant notamment sur des questions qui engagent l'avenir de l'Europe. Durant ces deux années, l'APE s'est ainsi prononcée sur la zone de libre-échange, sur la coordination avec les exécutifs, sur les questions budgétaires, sur la protection de la population contre les effets nuisibles de l'énergie nucléaire, sur les relations avec les pays d'outre-mer et sur le siège des institutions[11]. Tout en reconnaissant que la dispersion des institutions européennes est inévitable mais qu'elle entraine une série d'inconvénients, Robert Schuman propose de concentrer leur présence dans trois villes (Bruxelles, Luxembourg et Strasbourg) : les réunions autour ou pendant les sessions plénières de l'APE à Strasbourg, les réunions concernant la CECA à Luxembourg et celles se rapportant à l'activité de la CEE et à l'Euratom à Bruxelles[12].

Robert Schuman tenait en haute estime le rôle de l'APE : « le rôle que doit tenir cette Assemblée, représentative des opinions publiques des différents pays associés, est d'une importance croissante. La valeur de ses travaux, la dignité de ses réunions, lui permettront de conserver et d'augmenter encore le prestige que déjà elle a su conquérir[13] ». À ses yeux, elle est l'élément politique et fédérateur des Communautés européennes, les parlementaires étant à la fois représentants des peuples et acteurs de l'unification européenne[14]. L'Assemblée incarne démocratiquement la voix

des Européens et « en exerçant un contrôle parlementaire sur l'action de la Haute Autorité, elle a rendu vaines les craintes souvent exprimées d'une prédominance technocratique dans les institutions économiques européennes[15] ».

« L'Assemblée créée par les nouveaux traités n'est pas seulement, à la suite de l'Assemblée commune de la CECA, l'élément démocratique des Communautés. Elle est surtout l'élément politique et fédérateur. Elle est, en effet, avec la Cour de justice (laquelle, par définition, ne saurait jouer un rôle politique), la seule institution commune aux trois Communautés des Six. Le rôle qu'elle joue dans chacune n'est certes pas identique. L'Assemblée parlementaire est cependant une. Ses membres ne remplissent pas trois fonctions différentes dans trois cadres distincts. Ils appliquent une pensée politique commune à des situations dissemblables. Ils sont ainsi les coordinateurs, et par conséquent, les animateurs de l'unification européenne. C'est d'eux que dépendent pour une bonne part ses progrès futurs. Ils escomptent fermement que c'est par eux, représentants des peuples, que se réaliseront les États-Unis d'Europe[16] ».

En 1960, en raison de sa santé déclinante[17], Robert Schuman quitte la fonction de président de l'APE au moment du premier succès du Marché commun et de l'application des mesures prévues par le traité de Rome. Il est alors nommé à l'unanimité et par acclamation « Père de l'Europe ». Robert Schuman continuera certes d'assumer la présidence du Mouvement européen mais il s'investit de moins en moins dans leurs activités publiques.

Vision de l'Europe

Tout le long de sa carrière, Robert Schuman a prononcé de nombreux discours et a exprimé son opinion sur le projet européen. Il a en revanche laissé peu d'écrits, à l'exception de son livre « Pour l'Europe » qui reproduit le texte de huit conférences qu'il a données entre 1950 et 1961. Dans cet ouvrage, Robert Schuman a rassemblé la quintessence des idées qui ont guidé son action politique en matière de construction européenne. Il s'agit donc d'une sorte de testament spirituel[18].

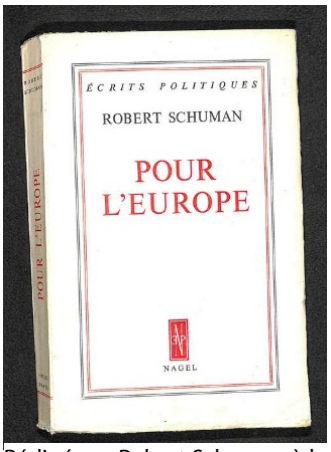

Rédigé par Robert Schuman à la fin de sa vie, 'Pour l'Europe' constitue une sorte de testament européen. Il paraît en septembre 1963, quelques jours après son décès.

Après la Seconde Guerre mondiale, les nations d'Europe ont pris conscience que leurs frontières sont devenues un problème. Les défis qu'elles rencontrent ne peuvent plus alors se résoudre sur la base de leurs propres ressources militaires et économiques. Il est devenu nécessaire de dépasser les nationalismes et de bâtir une nouvelle communauté pacifique souveraine disposant de nouveaux moyens politiques pour institutionnaliser la solidarité entre les pays et réduire le risque de montée des nationalismes et de dictature.

Si Robert Schuman est convaincu, tout comme Jean Monnet, que seul un corps supranational pourrait stimuler les États-Nations à travailler ensemble pour créer un intérêt commun, il n'envisage pas l'intégration de la même manière que ce dernier[19]. Il ne souhaite pas effacer les frontières. La nouvelle Communauté européenne doit au contraire se construire sur les fondations nationales et les assembler sans les fusionner : « It is to unite that which is divided and separated, but not necessarily to fuse that which remains distinct »[20]. Les États européens sont une réalité historique et le respect des particularités de chacun, de l'histoire, de la culture et de l'organisation politique, sociale et administrative est essentiel. Les différents pays, avec leur diversité culturelle, peuvent pourtant être unis dans les valeurs partagées. Cette vision est déterminante pour la vision de l'Europe et Robert Schuman la rappelle dans une conférence qu'il donne en 1963 au Rotary Club de Luxembourg : « la Communauté européenne doit créer l'ambiance pour une compréhension mutuelle, dans le respect des particularités de chacun[21] ».

>> page 8

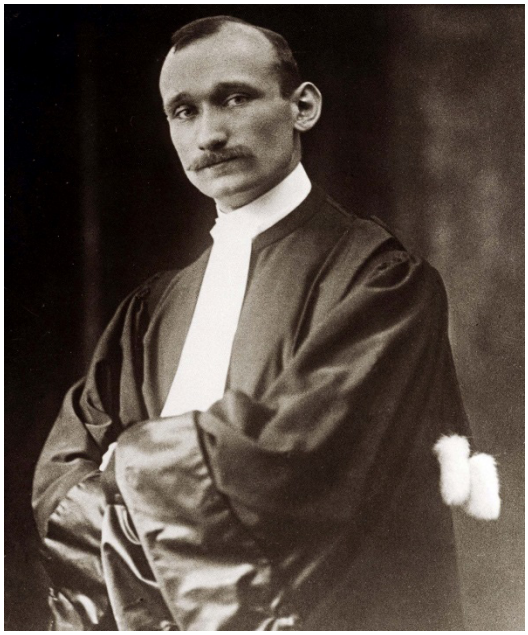

Ayant étudié le droit dans les universités allemandes de Bonn, Munich, Berlin puis à Strasbourg, où il soutient sa thèse, Robert Schuman s'installe en 1912 à Metz comme avocat. Spécialiste en droit civil et commercial, il s'engage politiquement dans la défense du particularisme des régions de l'Est de la France. Source : Archives départementales de la Moselle.

Le 5 mai 1949 à Londres, Robert Schuman, ministre français des Affaires étrangères, signe pour la France le statut du Conseil de l'Europe. Source : Parlement européen.

Le 9 mai 1950 dans le Salon de l'Horloge du Quai d'Orsay, Robert Schuman, ministre français des Affaires étrangères, invite officiellement la France, l'Allemagne et d'autres États européens intéressés, à placer leur production de charbon et d'acier sous le contrôle d'une institution supranationale européenne. Source : Parlement européen.

Lors de la préparation du pool charbon-acier, Robert Schuman et son directeur de cabinet Bernard Clappier rencontrent Jean Monnet chez lui, à Houjarray, pour une séance de travail. Si Monnet est l'inspirateur du plan Schuman, Robert Schuman en est le « bras politique ». Source : Parlement européen.

Les hommes qui mettent en place le traité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier partagent certaines convictions. Issus de la même génération, ils sont partisans d'une Europe intégrée. La qualité des relations humaines entre les « Pères de l'Europe » contribue à la réussite des premières initiatives européennes. Source : Parlement européen.

Le 19 mars 1958 à Strasbourg, Robert Schuman devient le premier président de l'Assemblée parlementaire européenne. Il le restera jusqu'en mars 1960. Source : Parlement européen

Le 10 mai 1960, afin de marquer le dixième anniversaire de la Déclaration Schuman, l'Assemblée parlementaire européenne rend hommage à son ancien président et adopte par acclamation une résolution dans laquelle elle déclare que Robert Schuman « a bien mérité de l'Europe ». Source : Parlement européen.

La Maison de Robert Schuman à Scy-Chazelles, près de Metz, transformée en musée, héberge aujourd'hui le Centre européen Robert Schuman, qui y organise notamment des expositions, des rencontres et anime une action éducative européenne et interculturelle. Source : Parlement européen.

Selon Robert Schuman, l'action politique doit s'adapter à la situation avec cohérence. L'intégration européenne doit se faire petit à petit. Robert Schuman avait même considéré une Communauté européenne à plus petite échelle, réunissant seulement l'Allemagne, la France et l'Italie. De la même manière, il n'a pas pensé à conférer aux institutions européennes une autorité absolue. Dans son esprit, les gouvernements nationaux devaient conserver leurs prérogatives dans tous les domaines où cela pouvait se faire sans nuire à la promotion de l'intérêt commun.

Au début, Robert Schuman avait compris que l'intégration européenne se ferait progressivement en commençant par créer des autorités européennes spécialisées dans certaines tâches spécifiques (la gestion des ressources comme le charbon et l'acier), insérées dans le cadre d'organisations européennes ouvertes aux différents pays européens. Une fois engagés sur le chemin de l'intégration, d'autres domaines suivraient. Cette approche fonctionnelle de transférer peu à peu les différentes compétences dans la juridiction des institutions européennes était également plus à même de convaincre les Britanniques et les pays scandinaves de s'associer au mouvement. D'autant plus que des projets d'intégration plus ambitieux, comme le projet d'union tarifaire entre la France et l'Italie vers 1950, n'avaient pas abouti. Si, dans la déclaration du 9 mai 1950, Robert Schuman mentionna deux fois l'expression « Europe fédérale », il savait que ce n'était pas atteignable dans l'immédiat et ne souhaitait pas l'imposer précipitamment. Sa priorité était de faire des pas sectoriels.

La vision de la Communauté européenne de Robert Schuman peut se résumer à des idées essentielles.

- Réunir les pays européens pour gérer les ressources en charbon et en acier permet d'apporter une solution définitive aux tensions entre l'Allemagne et la France et de garantir la paix.
- Le morcellement de l'Europe est anachronique, les pays ne pouvant plus satisfaire leurs besoins ou résoudre leurs problèmes intérieurs avec leurs propres ressources. Les frontières doivent être redéfinies et une solidarité entre les nations doit être établie.
- La solidarité entre les pays européens permettra de lutter contre le déclin de l'Europe.
- L'Europe ne se fera pas d'un coup ; différentes étapes sont nécessaires.
- La Communauté devra intégrer différents domaines sous une autorité commune ; certaines décisions prises à la majorité lieront également la minorité. Toutefois, il y aura une limite à la supranationalité, il ne s'agit pas de fusionner les États dans un « super-État », ni d'effacer l'existence des nations.
- Il s'agit d'une communauté spirituelle et culturelle basée sur les fondements de la civilisation chrétienne et de la démocratie.
- Le rôle de la Communauté européenne ne devra pas se limiter à être une puissance économique et militaire ; elle devra aussi assumer un rôle moral et d'agir en suivant des convictions.

Pour Robert Schuman, « l'Europe devra cesser d'être un assemblage géographique d'États juxtaposés pour devenir une communauté de nations distinctes mais associées dans un effort défensif et constructif. Il ne s'agit pas d'un remède temporaire destiné à conjurer un danger exceptionnel ni à colmater une brèche dans une enceinte croulante. L'Europe a besoin de mieux vivre en mettant en commun la plénitude de ses ressources. Elle doit devenir une entité agissante, consciente de ses particularités et s'organisant en vue de ses besoins et de ses possibilités propres »[22].

Pour Robert Schuman, une Europe fédérale, même si elle ne pouvait pas être imposée dans l'immédiat, était le futur vers lequel les Communautés européennes devaient s'orienter. Néanmoins, aujourd'hui encore, l'Europe ne va pas dans le sens que Schuman avait espéré[23].

Importance de la foi

La religion catholique a fortement marqué la vie de Robert Schuman et sa manière de penser le monde. Cette influence chrétienne lui vient surtout de sa mère, fervente catholique. Jeune, il reçoit

une éducation chrétienne et effectue un pèlerinage à Lourdes. À l'Université, il rejoint l'*Unitas*, une corporation d'étudiants catholiques qui apporte à ses membres assistance, solidarité et explore la doctrine catholique et la vie des Saints. Il s'engage par la suite dans de nombreuses associations catholiques comme le Mouvement de jeunesse catholique en Lorraine[24].

Robert Schuman n'est pas un homme de parti mais un homme de foi, une foi moderne en phase avec le renouveau doctrinal et accordant plus d'importance aux problèmes sociaux. Pour cette raison, Robert Schuman est une figure plutôt atypique dans l'univers politique français. Il se positionne en faveur des partis et des groupes de centre droit, les chrétiens démocrates, qu'il estime les moins hostiles aux valeurs chrétiennes. Il porte une attention particulière à la dignité de la personne humaine et du peuple. L'action politique doit, à ses yeux, se mobiliser pour le bien de l'homme et pour le bien commun[25].

Ces valeurs chrétiennes vont influencer sa conception des Communautés européennes et sa vision de l'avenir de l'Europe. Pour Robert Schuman, l'Europe est « la mise en œuvre d'une démocratie généralisée dans le sens chrétien du mot », c'est-à-dire dans le sens d'un état d'esprit profondément démocratique et moins dans le sens d'un système particulier de représentation ou de gouvernement. En participant à la fondation de l'Union européenne, Robert Schuman réalise un acte de foi. Il est persuadé que l'avenir de l'Europe réside dans la réconciliation, la solidarité et la coopération entre les nations sous une organisation qui peut imposer ses décisions aux gouvernements pour le bien commun[26]. Robert Schuman, lors d'une séance plénière de l'APE, rappelle ses idées dans son hommage à la mémoire du Pape Pie XII : « L'Assemblée émane, en effet, de l'esprit de solidarité spirituelle et humaine qui doit inspirer en particulier toute construction européenne... L'Europe, association de peuples à base sociale et humaine, participe ainsi au spirituel et au moral. Elle s'élève au-dessus des contingences de l'évolution matérielle »[27].

Par son rayonnement spirituel et l'influence que les valeurs chrétiennes ont eues sur son action politique, Robert Schuman est une possible figure de sainteté. Son procès en béatification est en cours d'examen[28].

Robert Schuman aujourd'hui

La Maison de Robert Schuman à Scy-Chazelles, où Robert Schuman a vécu plus de trente ans, est aujourd'hui devenue un musée et un lieu de mémoire, qui abrite également le Centre européen Robert Schuman (CERS), une association indépendante, créée à l'initiative du député maire de Montigny-lès-Metz, Joseph Schaff. En plus de la rénovation de l'église où repose Robert Schuman et de la maison-musée, l'association est porteuse de projets européens issus de la société civile et s'est donnée pour mission de « promouvoir l'œuvre et le souvenir de Robert Schuman, de familiariser le grand public avec la construction européenne, de développer chez les plus jeunes comme chez les adultes la prise de conscience des enjeux et des difficultés de l'Union européenne en les impliquant dans une réflexion dynamique sur le devenir de l'Europe ». Outre l'exposition permanente, le CERS propose des conférences, des séminaires, des expositions itinérantes sur l'actualité européenne, etc. Le CERS gère un centre d'information et de documentation européennes et anime également un réseau de sites consacrés aux pionniers de l'Europe et aux lieux de mémoire des guerres européennes. En mars 2007, la Maison de Robert Schuman a été un des premiers sites labellisés « Patrimoine européen » et le 9 janvier 2012, elle a reçu le label « Maisons des Illustres » par le ministère français de la Communication et de la Culture[29].

Créée en 1991, soit près de trente ans après le décès de Robert Schuman, la Fondation Robert Schuman est quant à elle un *think tank* pro-européen. Elle a pour objectif d'œuvrer en faveur de la construction européenne. Établie à Paris et à Bruxelles, elle produit des études sur les politiques européennes, l'actualité de l'Union européenne et stimule le débat européen. En plus de nombreuses publications, la Fondation organise des conférences et des séminaires. Elle développe des programmes de recherche en coopération avec des centres universitaires, des centres d'information ou d'autres *think tanks*. Elle s'est donnée pour principale mission de garder vivant

l'esprit et l'inspiration de Robert Schuman, Père de l'Europe, et de promouvoir les valeurs et les idéaux européens à l'intérieur comme à l'extérieur des frontières de l'Union.

Conclusion

Robert Schuman a marqué profondément les fondements de la construction européenne. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, alors que les esprits sont encore marqués par les épreuves du conflit, il propose de construire en Europe une entente progressive, motivée par le dialogue entre les peuples. En proposant la création d'une Communauté européenne du charbon et de l'acier, dont les pays membres mettraient en commun leur production de charbon et d'acier, il met sur les rails la première organisation supranationale européenne. La CECA repose sur un marché commun qui se traduit par la libre circulation des produits sidérurgiques et du charbon et par un égal accès aux matières premières. Les objectifs sont politiques, économiques et sociaux. La CECA permet la réconciliation franco-allemande et l'ancrage de la paix sur le continent européen. Le rôle de Robert Schuman dans l'histoire de l'Assemblée parlementaire européenne est également notable. Chargé de représenter l'Assemblée, il effectue de nombreuses visites officielles au cours desquelles il transmet ses convictions européennes. Par ses valeurs de solidarité et de recherche du bien commun, Robert Schuman a donné vie et un sens moral à l'actuelle Union européenne. Son inspiration et son humanisme sont un héritage précieux dont il convient de se souvenir aujourd'hui, alors que l'Europe doit relever de nouveaux défis pour son avenir.

PRINCIPALES RÉFÉRENCES

Beyer H., *Robert Schuman – L'Europe par la réconciliation franco-allemande*, Fondation Jean Monnet pour l'Europe, 1986.

Bitsch M.-T., *Robert Schuman. Apôtre de l'Europe (1953-1963)*, Bruxelles, PIE-Peter Lang, 2010.

Fimister A. P., *Robert Schuman: Neo-Scholastic Humanism and the Reunification of Europe*, Bruxelles, PIE-Peter Lang, 2008.

Gerbet P., *Schuman Robert*, in *Dictionnaire historique de l'Europe unie*, Éditions André Versaille, 2009, pp. 921-926.

Martin de la Torre V., *Europe, a Leap into the Unknown – A Journey Back in Time to Meet the Founders of the European Union*, Bruxelles, PIE-Peter Lang, 2014.

Munoz A., *L'engagement européen de Robert Schuman*, in S. Schirmann (dir.), *Robert Schuman et les pères de l'Europe. Cultures politiques et années de formation*, Peter Lang, 2008.

Pelt J.-M., *Robert Schuman, Père de l'Europe*, Serge Domini Éditeur, 2001.

Pennera C., *Robert Schuman – La jeunesse et les débuts politiques d'un grand Européen, de 1886 à 1924*, Sarreguemines, 1985.

Poidevin R., *Robert Schuman – Témoignage de Raymond Barre*, Beauchesne, 1988.

Poidevin R., *Robert Schuman. Homme d'État (1886-1963)*, Imprimerie nationale, 1986.

Schirmann S. (dir.), *Quelles architectures pour quelle Europe ? Des projets d'une Europe unie à l'Union européenne (1945-1992)*, Bruxelles, PIE-Peter Lang, 2011.

Robert Schuman – Homme d'État, citoyen du Ciel. Actes de la journée d'étude du 20 novembre 2004, Paris, 2006.

Rochefort R., *Robert Schuman*, Cerf, 1968.

Roth F., *Robert Schuman (1886-1963). Du lorrain mosellan au Père de l'Europe*, Fayard, 2008.

Rouge M. et Rouge J., *Robert Schuman. Humble chrétien, grand homme politique*, Éditions du Livre ouvert, 2005.

Schuman R., *Pour l'Europe*, Nagel, 1963.

Zorzi G. (dir.), *Sulle tracce dei Padri dell'Europa. In the footsteps of the Founding Fathers of Europe : Konrad Adenauer, Alcide De Gasperi, Jean Monnet, Robert Schuman*, Fondazione trentina Alcide De Gasperi, 2013.

ARCHIVES DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE EUROPÉENNE

PE0 AP DE 1958 DE19581021-01 0010 : Hommage à la mémoire du Pape Pie XII.

PE0 AP DE/1958 DE19580319-05 0010 : Intervention orale M. Robert Schuman, président de la séance.

PE0 AP DE/1958 DE19580321-02 0010 : Allocution du Président de l'Assemblée.

PE0 AP DE/1958 DE19580627-10 0010 : Allocution du Président de l'Assemblée.

PE0 AP DE/1958 DE19581217-04 0010 : Allocution du Président de l'Assemblée.

PE0 AP DE/1959 DE19590107-02 0010 : Allocution du Président de l'Assemblée.

PE0 OD PV/ BURE BURE-19600916 0220 : Réunion du 16 septembre 1960, Luxembourg.

NOTES

1 Bitsch M.-T., *Robert Schuman. Apôtre de l'Europe (1953-1963)*, 2010 ; *Robert Schuman – Homme d'État, citoyen du Ciel. Actes de la journée d'étude du 20 novembre 2004*, 2006, p. 46 ; Gerbet P., *Schuman Robert*, in *Dictionnaire historique de l'Europe unie*, Éditions André Versaille, 2009, p. 922 ; Zorzi G., *Sulle Tracce dei Padri dell'Europa – In the footsteps of the Founding Fathers of Europe, Konrad Adenauer, Alcide De Gasperi, Jean Monnet, Robert Schuman*, 2013, p. 104 ; Martin de la Torre V., *Europe, a Leap into the Unknown – A Journey Back in Time to Meet the Founders of the European Union*, PIE-Peter Lang, 2014, p. 78.

2 Bitsch M.-T., *op. cit.*, p. 17.

3 Munoz A., *L'engagement européen de Robert Schuman*, in S. Schirmann (dir.), *Robert Schuman et les pères de l'Europe, Cultures politiques et années de formation*, 2008 ; Bitsch M.-T., *op. cit.*, pp. 22-24. ; Pelt J.-M., *Robert Schuman. Père de l'Europe*, 2001, p. 28.

4 Munoz A., *op. cit.* ; Deschamps É., *Robert Schuman, un apôtre oublié de l'Eurafrique*, in S. Schirmann (dir.), *Quelles architectures pour quelle Europe ? Des projets d'une Europe unie à l'Union européenne (1945-1992),* 2011, p. 83.

5 Munoz A., *op. cit.*

6 Roth F., *Robert Schuman (1886-1963). Du lorrain mosellan au père de l'Europe.*

7 Pelt J.-M., *Robert Schuman. Père de l'Europe*, 2001.

8 Munoz A., *op. cit.* ; Bitsch M.-T., *op. cit.*, p. 24.

9 Bitsch M.-T., *op. cit.*, p. 24 ; Pelt J.-M., *Robert Schuman. Père de l'Europe*, 2001 ; *Robert Schuman. Homme d'État, citoyen du Ciel...*, p. 91.

10 PE0 AP DE/1958 DE19580321-02 0010 : Allocution du Président de l'Assemblée.

11 PE0 AP DE/1958 DE19580627-10 0010 : Allocution du Président de l'Assemblée et PE0 AP DE/1958 DE19581217-04 0010 : Allocution du Président de l'Assemblée.

12 PE0 OD PV/ BURE BURE-19600916 0220 : Réunion du 16 septembre 1960, Luxembourg.

13 PE0 AP DE/1959 DE19590107-02 0010 : Allocution du Président de l'Assemblée.

14 Bitsch M.-T., *op. cit.*, p. 310.

15 PE0 AP DE/1958 DE19580319-05 0010 : Intervention orale M. Robert Schuman, président de la séance.

16 Bitsch M.-T., *op. cit.*, p. 310.

17 Ibid., pp. 29, 231, 241, 310 et 313.

18 *Robert Schuman, Homme d'État, citoyen du Ciel...*, p. 73.

19 Ibid., p. 90 ; Fimister A. P., *Robert Schuman: Neo-Scholastic Humanism and the Reunification of Europe*, 2008 (Philosophy & Politics, 15).

20 Ibid., p. 220.

21 *Robert Schuman, Homme d'État, citoyen du Ciel...*, pp. 151-152.

22 Roth F., *Robert Schuman, du Lorrain des frontières au Père de l'Europe*, 2008, p. 537.

23 *Robert Schuman, Homme d'État, citoyen du Ciel...*, p. 106.

24 Ibid., p. 106. ; Bitsch M.-T., *op. cit.*, pp. 18-19. ; Pennera C., *Robert Schuman. La jeunesse et les débuts politiques d'un grand Européen, de 1886 à 1924*, Sarreguemines,1985, pp. 33-34.

25 *Robert Schuman, Homme d'État, citoyen du Ciel...*, pp. 71, 89, 106 et 142 ; Bitsch M.-T., *op. cit.*, p. 17.

26 Ibid., p. 91.

27 PE0 AP DE 1958 DE19581021-01 0010 : Hommage à la mémoire du Pape Pie XII.

28 *Robert Schuman, Homme d'État, citoyen du Ciel...*, p. 17.

29 Munoz A., *op. cit.* ; http://www.centre-robert-schuman.org/.

Annex : Extrait de la Déclaration Schuman (9 mai 1950)

La contribution qu'une Europe organisée et vivante peut apporter à la civilisation est indispensable au maintien des relations pacifiques. En se faisant depuis plus de 20 ans le champion d'une Europe unie, la France a toujours eu pour objet essentiel de servir la paix.

L'Europe n'a pas été faite, nous avons eu la guerre.

L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble : elle se fera par des réalisations concrètes créant d'abord une solidarité de fait. Le rassemblement des nations européennes exige que l'opposition séculaire de la France et de l'Allemagne soit éliminée : l'action entreprise doit toucher au premier chef la France et l'Allemagne.

Dans ce but, le Gouvernement français propose de porter immédiatement l'action sur un point limité mais décisif :

Le Gouvernement français propose de placer l'ensemble de la production franco-allemande de charbon et d'acier, sous une Haute Autorité commune, dans une organisation ouverte à la participation des autres pays d'Europe.

La mise en commun des productions de charbon et d'acier assurera immédiatement l'établissement de bases communes de développement économique, première étape de la Fédération européenne, et changera le destin de ces régions longtemps vouées à la fabrication des armes dont elles ont été les plus constantes victimes.

La solidarité de production qui sera ainsi nouée manifestera que toute guerre entre la France et l'Allemagne devient non seulement impensable, mais matériellement impossible.

L'établissement de cette unité puissante de production ouverte à tous les pays qui voudront y participer, aboutissant à fournir à tous les pays qu'elle rassemblera les éléments fondamentaux de la production industrielle aux mêmes conditions, jettera les fondements réels de leur unification économique.

[...] Par la mise en commun de productions de base et l'institution d'une Haute Autorité nouvelle, dont les décisions lieront la France, l'Allemagne et les pays qui y adhéreront, cette proposition réalisera les premières assises concrètes d'une Fédération européenne indispensable à la préservation de la paix.

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ ET DROITS D'AUTEUR

Ce document a été préparé à l'attention des Membres et du personnel du Parlement européen comme documentation de référence pour les aider dans leur travail parlementaire. Le contenu du document est de la seule responsabilité de l'auteur et les avis qui y sont exprimés ne reflètent pas nécessairement la position officielle du Parlement.

Reproduction et traduction autorisées, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source et information préalable avec envoi d'une copie au Parlement européen.

© Union européenne, 2019.

Crédits photo: © Communautés européennes/Union européenne – PE.

eprs@ep.europa.eu (contact)

www.eprs.ep.parl.union.eu (intranet)

www.europarl.europa.eu/thinktank (internet)

http://epthinktank.eu (blog)